

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 avril 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir de Isabelle MOREAU JOUANNET
4 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
11 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
12 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
13 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
14 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
15 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
18 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
19 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
20 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
21 ENTRELACS	T GRANGE Yves	Pouvoir de Claire COCHET
22 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
23 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
24 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
25 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
26 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Pouvoir de Nicolas MERCAT
27 LE MONTCEL	T APPELL Clarence	
28 MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
29 ONTEX	T CARRIER Christiane	
30 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
31 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
32 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
33 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
34 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
35 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
36 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
37 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
38 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
39 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
40 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
41 VOGLANS	T BERNON Martine	
42 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

Gwénaëlle LE GUELLEC CARROZ (Le Bourget-du-Lac)

Techniciens présents :

ALEXANDRE Corentin
HUGOT Amandine
LAVASSIERE LAURENT
NAMBOTIN Magalie
DROMARD Benjamin

Assistent de la Direction
Directrice Générale Adjointe des Services
Directeur Général des Services
Chargée des Assemblées
Responsable Service Mobilité

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 23 avril 2025 transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 23 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 42 présents et 12 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

Elus présents en visio-conférence (non-votants) :

Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérécours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 9

Année : 2025

Exécutoire le : 12 MAI 2025

Publiée / Notifiée le : 12 MAI 2025

Visée le : 06 MAI 2025

FINANCES

Fonds de concours de la commune d'Aix-les-Bains à Grand Lac pour les travaux d'installation d'une nouvelle aire de lavage des véhicules

En 2023, Grand Lac a construit une nouvelle aire de lavage des camions répondant mieux aux besoins du service et respectant les normes environnementales en termes de collecte et de recyclage des eaux usagées.

Le solde de l'opération de travaux a été réalisé en 2024

Le coût des travaux a été de 1 300 833,91 TTC. Des subventions ont été obtenues à hauteur de 83 948,00 €, et 213 388,79 € de FCTVA ont été perçus. Le coût de revient net de l'opération est donc de 1 003 497,12 €.

L'aire de lavage est accessible aux services techniques de la commune d'Aix-les-Bains, laquelle s'est engagée à verser une participation financière correspondant à 20% du montant net des travaux restant à la charge de Grand Lac, la participation étant de 200 699,42 €.

Il est proposé d'accepter ce fonds de concours de la commune d'Aix-les-Bains à Grand Lac. Grand Lac émettra un titre de recettes sur la commune d'Aix-les-Bains pour ce montant.

Une convention sera mise en place entre Grand Lac et la commune pour l'utilisation et la participation aux dépenses de fonctionnement de l'aire de lavage.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le fonds de concours accordé par la commune d'Aix-les-Bains à Grand Lac Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à son exécution,

Aix-les-Bains, le 29 avril 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 43
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération n.9 : Fonds de concours de la commune d'Aix-les-Bains à Grand Lac pour les travaux d'installation d'une nouvelle aire de lavage des véhicules

Date de transmission de l'acte : 06/05/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 06/05/2025

Numéro de l'acte : D5434 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250429-D5434-DE

Date de décision : 29/04/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.8. Fonds de concours
7.8.1. Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres